

Sous le pétrole, la plage!

"Le fléau des pavillons de complaisance a encore frappé! Après Chypre ou Malte, cette fois c'est un navire enregistré aux Bahamas! Le tour du monde des pavillons de complaisance bat son plein sur les côtes européennes! Après la Bretagne et la Loire-Atlantique, c'est la Galice qui goûte aux charmes des plages sous le pétrole..."

Les bonnes intentions affichées dans les paquets Erika I et II ne suffisent plus! Alors que le naufrage du Prestige pourrait provoquer une catastrophe plus importante que celle occasionnée par l'Erika, le Fonds d'indemnisation COPE est toujours bloqué au Conseil. Quant à l'Agence de sécurité maritime, sa localisation fait encore l'objet de honteux marchandages entre des gouvernements plus soucieux de récupérer quelques fonctionnaires européens que de la sécurité maritime !

Le Portugal ayant, semble-t-il, refusé au navire de pénétrer dans ses eaux, cette catastrophe soulève une nouvelle fois la question des «ports de refuge». Où les navires peuvent-ils s'abriter en cas de tempête? Qu'est devenue la proposition de la Commission?

Au drame écologique s'ajoute le drame social. Comme toujours, les artisans de la mer sont les premiers touchés par la marée noire. Pêcheurs côtiers, ostréiculteurs, restaurateurs et petits hôteliers, c'est toute une économie locale qui va se retrouver dépendante du bon vouloir des administrateurs du FIPOL et des indemnisation trop tardives!

En attendant la mise en place d'un corps de garde-côtes européens, la Commission européenne doit prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la coordination des actions d'urgence et appliquer le plus rapidement la nouvelle réglementation visant à bannir les navires non équipés de double coque des eaux européennes.

L'Union européenne doit s'investir dans la réforme de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) où sévissent des armées d'avocats chargés de veiller aux intérêts des pavillons de complaisance. Il est plus que temps de mettre en place un transport maritime respectueux des hommes et de l'environnement.

Au delà du drame, se pose la question des choix énergétiques et de la politique des transports mise en place par l'Union européenne. Si l'Union veut promouvoir les «autoroutes de la mer» comme une des alternatives à la route, il lui faudra donner un sérieux coup de balai dans un secteur qui navigue en eaux troubles!"

Strasbourg, le 19 novembre 2002

Marie Anne Isler Béguin